

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOMBRE DES MESURES ADMINISTRATIVES PRONONCÉES EN 2018

Le bilan de l'année 2018 présente une situation globalement stable par rapport à 2017. En 2018, 4'558 décisions ont été prononcées par la Commission administrative, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à 2017, alors que sur le plan suisse, on assiste à une baisse de 6%. Les motifs "inattention" et "conduite sous l'influence de produits stupéfiants" sont en augmentation.

Ces décisions se répartissent principalement en avertissements (1478) et en retraits (2150).

Par rapport à l'année 2017, nous pouvons relever :

- Une diminution du nombre des avertissements (-9,4 % ; CH : -2,8 %) ;
- Une augmentation du nombre des retraits (5,4 % ; CH : -5,5 %) ;

Nous trouvons également aux côtés de ces mesures "classiques", celles concernant des refus de délivrance de permis (62), des interdictions de circuler (11) et des interdictions de faire usage d'un permis de conduire étranger (488).

Parmi les motifs les plus fréquents à l'origine d'une mesure administrative, nous pouvons mentionner ceux liés :

- À la vitesse, 1705 cas ;
- À l'ébriété au volant, 592 cas ;
- À l'inattention, 377 cas.

Le nombre des mesures en lien avec la vitesse est en diminution (8,9 %), celui lié à l'alcool est stationnaire et celui lié à l'inattention est en augmentation (8 %).

Si on peut se réjouir de constater une diminution des infractions liées à la vitesse, on doit néanmoins noter une augmentation des accidents causés par des inattentions. On rappellera donc l'importance de vouer toute son attention à la route et à la circulation et d'éviter toute occupation accessoire. La Police neuchâteloise a déjà annoncé un renforcement de la répression et de la prévention quant à l'utilisation des smartphones au volant.

Enfin, on relèvera qu'en 2018, 141 mesures ont été prononcées pour des conduites sous l'influence de produits stupéfiants ce qui représente une augmentation de 72 % par rapport à l'année précédente, liée aux renforcements des contrôles par la Police neuchâteloise.

Pour tous renseignements complémentaires :

Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, philippe.burri@ne.ch

Ce communiqué a un but de prévention et de transparence quant aux nombre, durées et motifs de retrait de permis de conduire.

- Sur www.scan-ne.ch/infractions, vous trouverez plus d'informations sur les conséquences d'une infraction.

Malvilliers, le 13 mars 2019